

CONFLITS ET MINÉRAUX PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT (3TG ET EMRT)

Le 21 juillet 2010, la loi **Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act** a été promulguée aux États-Unis. L'article 1502 de cette loi impose aux entreprises de divulguer si leurs produits contiennent des minéraux provenant de zones de conflit, en procédant à une vérification préalable de leur chaîne d'approvisionnement. Bien que LINDY ne soit pas directement soumise à ces exigences, ni au règlement européen 2017/821 relatif aux minerais provenant de zones de conflit — qui s'applique principalement aux importateurs et aux transformateurs directs —, nous nous engageons à faire preuve de transparence et à fournir, le cas échéant, des informations pertinentes sur ce sujet.

Notre vaste gamme de produits, comprenant plus de 2 000 câbles et articles électroniques, est majoritairement fabriquée selon nos spécifications à Taïwan et en Chine. En raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement, notamment dans le domaine de l'électronique, l'origine des matières premières échappe souvent à notre contrôle direct et implique de multiples étapes avant d'atteindre les fonderies ou les producteurs de métaux. Pour répondre à cet enjeu, nous menons régulièrement des enquêtes auprès de nos fournisseurs et compilons les résultats dans le **Conflict Minerals Reporting Template (CMRT)** ainsi que dans le **Extended Minerals Reporting Template (EMRT)**, élaborés par la **Responsible Minerals Initiative (RMI)**.

[Vous pouvez télécharger nos derniers modèles de rapports ici.](#)

Informations générales

Minerais provenant de zones de conflit (3TG) :

Les minerais provenant de zones de conflit désignent les métaux **3TG : tantale, étain, tungstène et or**. Dans nos produits :

- Le **tantale** est largement utilisé dans l'électronique pour les condensateurs.
- **L'étain** est utilisé pour le soudage des circuits imprimés et des connecteurs.
- Le **tungstène** est utilisé, bien que moins fréquemment, dans les chipsets.
- **L'or** est utilisé comme revêtement sur les contacts des connecteurs et dans les chipsets.

Les minerais provenant de zones de conflit, tels que définis par la loi **Dodd-Frank**, proviennent principalement de la **République démocratique du Congo (RDC)** et des pays voisins, où les activités minières illégales ont historiquement financé des conflits armés, notamment ceux menés par des groupes rebelles. Depuis 2014, la mise en place de chaînes d'approvisionnement certifiées a contribué à renforcer l'approvisionnement responsable, en particulier pour les métaux dits « 3T ». Toutefois, des défis persistent, notamment pour l'or, en raison de sa forte valeur, de la facilité avec laquelle il peut être introduit en contrebande et de la fragmentation des réglementations encadrant la chaîne d'approvisionnement.

Minéraux étendus (EMRT) :

Au-delà des 3TG, le RMI a introduit les EMRT afin d'améliorer la transparence pour les minéraux de plus en plus essentiels aux applications électroniques et aux batteries. Dans nos produits, les matériaux suivants peuvent être concernés :

- **Cobalt** – utilisé dans les batteries et les composants électroniques.
- **Mica** – utilisé comme matériau isolant et diélectrique.
- **Cuivre** – largement utilisé dans les câbles, les connecteurs et les circuits imprimés.
- **Graphite** (naturel) – utilisé dans les batteries et les applications conductrices.
- **Lithium** – utilisé dans les batteries et les solutions de stockage d'énergie.
- **Nickel** – utilisé dans les batteries, les connecteurs et les alliages pour les composants électroniques.

Notre engagement

Conformément à la loi **Dodd-Frank**, au **règlement européen 2017/821**, aux **lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence** raisonnable et aux meilleures pratiques mondiales reconnues en matière d'approvisionnement responsable en minerais, LINDY s'engage à promouvoir des chaînes d'approvisionnement éthiques. Nous encourageons activement nos fournisseurs à mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement responsables pour les minerais provenant de zones de conflit et les minerais étendus, dans le but d'empêcher le financement de la violence, du travail des enfants et des violations des droits humains.

Notre engagement s'étend à la promotion de la transparence, de la durabilité et de la responsabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous effectuons une diligence raisonnable continue et mettons régulièrement à jour nos modèles de rapports afin de fournir aux parties prenantes des informations précises, cohérentes et actualisées en matière de conformité.

LINDY FRANCE

Mundolsheim, septembre 2025